

| | |
|---|--|
| Département de Loire Atlantique | République Française |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON | CONSEIL du 9 NOVEMBRE 2023 Délibération n° 06_09-11-2023 |
| 2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY | Date de convocation : 03/11/2023 Lieu de la séance : CORDEMAIS Date de la séance : 09/11/2023 |
| Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLAN-DIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER, | Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procuration : 1 Absents : 3 Nombre de votants : 33 |
| Absents excusés ayant donné procuration à : J. LERAY pouvoir à J. TATARD | Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : D. GUILLÉ Rapporteur : J.L. THAUVIN |
| Absents excusés : D. HARIOT A. JOGUET S. HALLIEN-LANIO | |

M57 : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER D'ESTUAIRE ET SILLON

Vu la commission des finances du 13 septembre 2023,

Le Vice-président expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre qu'Estuaire et Sillon est appelé à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que sont concernés par le passage à la nomenclature M57 le budget principal et le budget annexe Développement Economique de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier, ci-annexé, pour les budgets principal et Développement Economique,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 10 novembre 2023

Daniel GUILLÉ
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



Communauté de Communes
ESTUAIRE
et
SILLON
SAVENAY

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

10 NOV 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

10 NOV 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU